

## INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2026/2027

### 1. VOTRE UNIQUE INTERLOCUTEUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER

La Communauté de Communes des rives du Haut-Allier est votre interlocuteur principal en tant qu'Organisateur Secondaire des transports scolaires.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, BESOIN D'AIDE OU VOUS RENCONTREZ DES PROBLEMES

**Personne contact** : Céline SABATO au 04.71.77.26.51 / [c.sabato@rivesduhautallier.fr](mailto:c.sabato@rivesduhautallier.fr)

### 2. INFORMATIONS REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Période des inscriptions en ligne **du mardi 2 juin au 19 Juillet 2026**.

Au-delà de cette date, une **pénalité de 30 €** vous sera demandée par la Région.

A partir de cette rentrée, La Région Auvergne-Rhône-Alpes reprend le paiement sur tout le Département de la Haute-Loire. Le paiement se fera dès l'inscription en ligne.

### 3. DEROULEMENT DES INSCRIPTIONS

	Maternelle/Primaire	Collège	Lycée
Inscription	Dès le 2 juin 2026, vous pourrez faire les inscriptions au transport scolaire sur : <a href="http://www.laregionvoustransporte.fr">www.laregionvoustransporte.fr</a> – en car scolaire – Haute-Loire Les inscriptions seront validées par la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier		
Cas particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre enfant aura 3 ans entre le 01/09 et le 31/12, rapprochez-vous de la Communauté de Communes pour l'inscription</li> <li>- Votre enfant aura 3 ans après le 31/12, vous pourrez l'inscrire à la date anniversaire</li> <li>- Vous n'êtes pas équipé ou vous rencontrez des problèmes de connexion, prenez contact avec la Communauté de Communes</li> </ul>	Vous n'êtes pas équipé ou vous rencontrez des problèmes de connexion, prenez contact avec la Communauté de Communes pour l'inscription	
Paiement	Après la validation, vous serez destinataire d'un mail demandant le paiement (ce qui aboutira à la finalisation de l'inscription) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit par CB en 1 fois ou 3 fois,</li> <li>• soit par chèque accompagné de la facture : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ordre : Régie de l'antenne régionale des transports 43</li> <li>- adresse : Conseil Régional AURA - Antenne des transports 43 11 Boulevard du Président Bertrand - 43000 LE PUY-EN-VELAY</li> </ul> </li> </ul>		
Tarif de la Région	Ayant-droit* : gratuité Non ayant-droit** : 225 € Pénalité de retard : 30 €	225 € Pénalité de retard : 30 €	225 € Pénalité de retard : 30 €
Aide Communauté	<b>Non ayant-droit** : 225 €</b> Vous remplissez la demande d'aide jointe, si ce n'est pas le cas, vous pouvez la demander en Mairie ou à la Communauté de Communes <b>Retour de la demande le 31/10 au plus tard</b> versement en décembre	<b>100 €</b> Vous remplissez la demande d'aide jointe, si ce n'est pas le cas, vous pouvez la demander en Mairie ou à la Communauté de Communes <b>Retour de la demande le 31/10 au plus tard</b> versement en décembre	Néant

\* *ayant-droit* : sur le territoire de la Région

\*\* *non ayant-droit* : moins de 3 km entre le domicile et l'établissement scolaire

.../...

#### 4. LA CARTE DE TRANSPORT

Votre enfant emprunte un circuit scolaire (dit spécial), vous recevrez la carte de transport papier envoyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes deuxième quinzaine d'août ainsi qu'une carte magnétique.

Votre enfant emprunte la Ligne Régulière H10 (direction Brioude, Sainte-Florine, Brassac-les-Mines), sa carte magnétique se réactivera automatiquement lors de son premier passage à la borne dans le car. Si c'est une première demande, vous recevrez la carte deuxième quinzaine d'août.

**Dans les deux cas, en cas de perte, vous pourrez faire une demande de duplicata sur votre compte transport et la Région vous facturera 15 €.**

#### 5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Votre enfant, inscrit au transport scolaire, pourra bénéficier à l'accès de l'ensemble du réseau TER en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que de l'ensemble du réseau routier "Lignes régulières" sur présentation de sa carte magnétique.

### Service Transport Scolaire

Personne contact Céline SABATO au 04.71.77.26.51

[c.sabato@rivesduhautallier.fr](mailto:c.sabato@rivesduhautallier.fr)

Communauté de Communes des rives du Haut-Allier – 6 Place André Roux – BP10 – 43300 LANGEAC